Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Effectif du Conseil d'Administration	**17**
Membres en exercice	**17**

Télétransmission en Préfecture	28 FEV. 2025
Date Réception	28 Février 2025

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 19 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, JACQUEMIN, BLESIUS, BONNOT, MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CHIERICO, EL AKKADI, CREPET, PERES, M. CAVIGLIOLI, PETIT, Membres.

REPRESENTES:
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick PERONA

DELIBERATION N° 441 / 25	**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
Affiché du 28 Février 2025 Au 28 Avril 2025	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** **ANNEE 2025**

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :
L'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ; les dispositions du présent article s'appliquent aussi aux Etablissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

Ce rapport fixe les orientations budgétaires envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une synthèse sur la structure et l'évolution des effectifs. Il invite donc à une démarche d'anticipation et d'optimisation des dépenses et des ressources.

Le Budget 2025 du C.C.A.S.
Total Budget Fonctionnement : 1 501 653,17 € nouveaux crédits + résultat négatif de 50 165,31 = **1 551 818,48 €**
Total Budget Investissement : 55 900.97 € nouveaux crédits et reports 2024 de + 300 951,17 € = **356 852,14 €**
Soit un budget total de 1 908 670,62 €

I – Fonctionnement :
Principales Dépenses :

- Déficit (résultat cumulé 2024) 50 165,31 €
- Montant charges du Personnel 955 000.00 €
- Frais financiers (remboursement des intérêts) 135 043.51 € (dont ICNE – 130,61 €)
- Charges à caractère général 340 000.00 €

(Ateliers et activités Séniors, Festivités, Entretien et maintenance des bâtiments, Assurances, Formation, Communication…)

- *Virement à la section d'investissement* *0 €*
- Dotation aux amortissements 35 390,97 €
- Autres charges (secours et subventions) 35 500.00 €
- Virement à la section d'investissement 0 €
- Charges spécifiques 718,69 €

Principales Recettes :

- Résultat reporté reprise par anticipation 0
- Remboursement sur charges de personnel 23 000 €
- Produits des services 293 000 €

(Portage de repas, téléassistance, ateliers et sorties, remboursements par les budgets annexes…)

- Subvention de la ville 500 000 €
- Autres subventions (PRE, Aide légale, APA…) 163 000 €
- Loyers des établissements + loyer conventionné 424 500 €
- Autres produits financiers (recette du Casino) 11 500 €
- Produits spécifiques (remboursements, dons…) 136 818,48 €

La subvention d'équilibre municipale votée dans le cadre des orientations budgétaires s'élèverait à **500 000 €.**

II – Investissement :
Principales Dépenses :

- Remboursement Emprunt en capital 162 924,48 €
- Etudes 30 000 €
- Equipements et travaux : 160 927,66 €
  Dont Restes à réaliser 2024 *15 180 €*
- Travaux en cours 0
- Prêts autres (personnel) 3 000 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

Principales Recettes :

➢ *Virement du fonctionnement*	*0 €*
➢ Résultat reporté	300 951,17 €
➢ F.C.T.V.A.	17 510 €
➢ Amortissements de la section de fonctionnement	35 390.97 €
➢ Virement de la section de fonctionnement	0 €
➢ Prêts autres (personnel)	3 000 €

Les emprunts contractés par le CCAS

2 Emprunts : reste dû au 01/01/2025 de 2 825 673.91 €

➢ 1 Emprunt souscrit en 2006 pour l'achat de la Résidence Autonomie « La Respélido »

Montant emprunté : 550 000€

Reste dû au 1er Janvier 2025 : 196 433.84 €

Fin de l'emprunt : 25/05/2031

➢ 1 Emprunt souscrit en 2008 pour la construction de l'EHPAD « Eaux Vives » :

Montant emprunté : 4 097 750.31€

Reste dû au 1er Janvier 2025 : 2 629 240.07 €

Fin de l'emprunt : 25/10/2038

Les Personnels du CCAS au 1er Janvier 2025

❖ **19,50** postes ETP (contre 17.20 en 2024)

Les effectifs permanents, **13.80** ETP titulaires et non-titulaires, se décomposent de la façon suivante :

- 1 Directeur
- 1 Directrice adjointe
- 1 Rédacteur Principal de 1ère classe
- 1 Rédacteur Assistante de direction
- 1 Psychologue (Pôle Aidant 50% Pôle social 25% PRE 25%)
- 1 Assistant socio-éducatif Référent de parcours au PRE
- 1 Assistant Socio-éducatif principal (Responsable du Pôle social)
- 0,8 Rédacteur au Pôle social et au Pôle Aidant
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (Comptabilité et secrétariat Pôle social)
- 1 Adjoint Administratif de 2ème classe (Animations)
- 1 Adjoint Administratif de 2ème classe (Accueil)
- 1 Agent technique à l'accueil (domiciliations)
- 2 Agent sociaux (portage des repas, service courses)

S'ajoutent les agents sur des postes non permanents, en CDD, Contrat Unique d'Insertion ou vacataires : 1 Coordonnateur du PRE en CDD, 1 Assistante Sociale en CDD, 1 Chargée d'accueil en CDD, 1 Chargé de communication en CDD, 0.50 Assistante comptable en CDD, 1 Assistante sociale au PRE en cours de recrutement et 0.20 CDD en renfort ponctuel au pôle social accueil, soit **5.7 ETP**

❖ La Répartition par service :

➢ **Programme de Réussite Educative :** 3,25 ETP

- 1 Coordonnateur
- 1 Assistant Socio-éducatif
- 1 Assistante Sociale à partir du 01.03.25
- 0.25 Psychologue

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

➢ **Pôle Social et accueil :** 6,25 ETP

- 1 Assistant Socio-éducatif Principal Titulaire
- 1 Assistante sociale en CDD
- 0.75 Assistante Sociale Rédacteur également sur le Pôle Aidant
- 1 Adjoint Administratif de 2ème classe, chargé de l'accueil
- 1 Assistante chargée d'accueil en CDD
- 1 Agent technique reclassé en charge des domiciliations
- 0.25 Psychologue
- 0.25 secrétaire

➢ **Pôle Aidant :** 0,75 ETP

- 0,50 Responsable (Psychologue)
- 0,25 Assistante sociale

➢ **Portage des repas**

- 1 agent social en charge du portage et de la livraison des repas

➢ **Direction**

- 1 Attaché, Directeur du CCAS
- 1 Directeur Territorial, Directeur adjoint du CCAS

➢ **Comptabilité :** 2,25 ETP

- 1 Rédacteur Principal de 1ère classe
- 0,75 Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, également secrétaire du Pôle social
- 0,50 Assistante comptable en CDD

➢ **Evènementiel**

- 1 Adjoint Administratif en charge des animations et les Marchés Publics
- 1 Chargé de communication en CDD

➢ **Secrétariat / Assistante de Direction**

- 1 Rédacteur

➢ **Service courses**

- 1 Agent social affecté aux courses et aux animations

➢ **Entretien des locaux**

- Sous-traité à l'entreprise CNS

S.A.D. : 2.8 agents affectés au budget annexe **non pris en compte dans les ETP du CCAS**

- 1 Rédacteur chef de service
- 0.8 Agent Social principal titulaire du diplôme CESF, affecté au SAD
- 1 Adjoint Administratif contractuel

Evolution de l'effectif en ETP en 2025 :

- 1 recrutement prévu dans le cadre du PRE (Assistante Sociale ou Educatrice spécialisée) pour remplacer 1 Assistant socio-éducatif parti à la retraite au 31/12/24. Ce qui porte l'affectif à 19,50 ETP.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

Les grandes orientations budgétaires

Ces orientations sont définies selon 5 axes majeurs plus les compétences spécifiques aux Etablissements : Résidence Autonomie « la RESPELIDO », l'EHPAD « les Eaux-Vives » et le « Service Autonomie A Domicile » :

1. Les actions en faveur des personnes âgées
2. La lutte contre l'exclusion et le risque accru de précarité
3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)
4. La Maison d'Ailes, un espace dédié aux femmes
5. Le Pôle Aidant

1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'objectif du C.C.A.S est de poursuivre son action en faveur des personnes âgées, en continuant de développer les différentes prestations du service Autonomie à Domicile :

- l'aide à domicile
- le service téléassistance
- le service du portage de repas

Suite à la mise en place de la nouvelle régie Portage Téléassistance et SAD, les prestations ont été fusionnées et rattachées à la régie du Service Autonomie à Domicile (1 seul régisseur). Ainsi le produit de ces prestations est désormais réparti sur les 2 budgets en fonction de l'équilibre budgétaire.

Le pôle sénior regroupe divers ateliers favorisant les échanges, la convivialité, la créativité, la mobilité. Les activités pour les personnes âgées représentent un coût de 34 800 € en 2024 contre 30 360 € sur 2023.

Ce budget ne comprend pas les évènements ponctuels (sorties - 3 par an, randonnées, bals - 1 par mois, semaine bleue). Le pôle Evènementiel a son propre budget de 26 578 € en 2024 contre 20 918 € en 2023.

❖ Le service téléassistance :

Il est à noter que dans le cadre de l'APA, le Conseil Départemental peut prendre en charge une participation du service téléassistance. La prestation de télé assistance et la gestion des appels est confiée à « Présence Verte » dans le cadre d'un marché public.

> Au 31/12/2024, **185** personnes âgées (contre 168 en 2023) bénéficiaient de ce service.

❖ Le service du portage des repas :

Le service du portage des repas à domicile comptait **46** bénéficiaires au 31 décembre 2024. Le nombre de bénéficiaires n'a pas bougé. La distribution des repas est toujours effectuée par un seul agent. Le Conseil Départemental, dans le cadre de l'APA, peut aussi prendre en charge une participation au portage des repas. Cette participation correspond au minimum à la moitié du prix du repas.

> En 2024, le nombre de repas servis est de **13 378** contre 15 353 repas en 2023**.** Le nombre de repas servis est en baisse par rapport à 2023, et en baisse continue depuis 2020. Les frais de personnel représentent 40 800 € (1 agent affecté à plein temps au service).

Ce service demeure excédentaire grâce au tarif du repas fixé à 9.95 €, ce qui permet de compenser l'augmentation des charges.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

❖ **Le service « courses-animation-prévention » pour les personnes âgées :**

Le CCAS dispose de deux minibus dont un mis à disposition gratuitement par la société VISIOCOM pendant 3 ans, qui se finance au travers de la publicité. L'un de ces véhicules bénéficie au service courses.

> ce service, proposé tout au long de l'année, compte environ 30 usagers par semaine.

Par ailleurs, les minibus sont également utilisés par des associations hors CCAS (Association Lou Terraïre, La Miougrano, l'EPAFA, Le Réseau Sport Santé, Happy Handy…). En tout, ce sont 167 usagers qui ont profité de ces sorties en 2024.

Le coût est en hausse et représente **30 718 € en 2024**, dont 29 874 € de charges de personnel.

2 - LUTTE CONTRE l'EXCLUSION

❖ **Domiciliation :**

Le CCAS a l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable ou fixe. Une loi fixe le cadre de ce dispositif qui permet aux bénéficiaires de retrouver leurs droits.

> En 2024, **101** demandes ont été enregistrées,

Dont 56 nouvelles demandes et 45 renouvellements

Par ailleurs 90 dossiers ont été radiés.

❖ **Aide Facultative et Aide Légale**

Fond Social de l'Eau

Le CCAS gère depuis 2011 le Fond Social de l'Eau. Le dossier est traité de la façon suivante :

- Etude sociale du dossier par les Assistantes Sociales
- Accord FSE : Paiement 1/3 par le FSE VEOLIA/ 1/3 par le CCAS/ 1/3 par le demandeur

Le Fonds alloué pour 2024 était de 3 559.20 € + fonds de réserves d'autres communes.

> En 2024, **56** décisions de FSE ont été accordées. Aucun refus n'a été émis.

NB : Si les conditions sont remplies et après l'aval de la Commission des Secours, une aide peut être accordée dans le cadre des secours d'urgence du CCAS.

Secours d'Urgence et Aide alimentaire

Pour faire face à la demande, **21 126 €** ont été distribués pour les secours (contre 24 518 € en 2023):
- dont **19 727 €** pour les aides d'urgence (l'Aide à l'énergie et le Fonds de Secours Eau sont en hausse)
- dont **1 399 €** alloués sous forme de bons alimentaires (en augmentation).

SECOURS 2024 : AIDES D'URGENCE	**Montant reversé**
Aide à l'énergie	11 220,00 €
Fonds de Secours Eau	6 228,47 €
Alimentaire	1 399,24 €
Autres secours (Mutuelles…)	510,64 €
Secours scolaires (cantine, transport…)	221,60 €
EDF	570,00 €
SOS Debouche	276,28 €
Secours au personnel	700,00 €
Montant total des secours	**21 126,23 €**

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

Colis de Noël
Le nombre de bénéficiaires pour les colis de Noël était de 1 550 colis distribués en 2024, contre 1 750 en 2023 pour un coût total de 37 200 €.

Micro - Crédit
Ce dispositif reçoit très peu de demandes. 1 seul dossier a pu être traité en 2024.

Pôle social et accueil
Il regroupe les 3 assistantes sociales, ce qui représente en 2024 :

- 636 RDV
- 72 Visites à Domicile
- 186 signalements

Mais aussi :

- ✓ 10 368 appels téléphoniques
- ✓ 8 596 personnes accueillies physiquement

Un nouvel agent est arrivé en renfort courant 2024. En effet l'accueil enregistre une multiplicité de demandes qu'il faut soit traiter immédiatement, soit aiguiller vers les services appropriés.

3 – LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le PRE de Fréjus porte à bout de bras des situations d'enfants et de leur famille à profil social très dégradés, avec des problématiques multiples cumulées. Co-construit avec les partenaires concernés, le PRE permet le suivi, en moyenne sur une année, de **108** enfants dans le cadre d'un parcours individualisé proposé à leur famille, en concertation et collaboration avec l'école et les partenaires concernés. La désertification médicale et l'impossibilité d'obtenir des RDV avec certains professionnels de santé, comme les orthophonistes, n'a fait qu'accroître les difficultés d'apprentissage d'enfants, entrant pour le tiers d'entre eux dans le champ du handicap.

Les principaux motifs d'entrée dans le programme sont : le défaut d'accès aux soins, la carence éducative ou l'absence de lien avec l'école, ou bien encore une situation sociale et/ou familiale dégradée. Les référents de parcours effectuent un difficile et délicat travail de guidance parentale, tant dans l'accompagnement aux démarches nécessaires au bien-être de l'enfant qu'en faveur de la cellule familiale elle-même. Un travail qui se veut de plus en plus complexe face à l'absence de certaines ressources partenariales.

L'Equipe de Réussite Educative (ERE) observe une dégradation de la condition sociale des situations orientées vers le PRE, désormais confronté à des enfants et leur famille cumulant de multiples problématiques : précarité financière, violences intrafamiliales, difficultés d'intégration (barrière de la langue notamment), absence de formation et chômage, carence éducative (absence de modèle parental), handicap, etc.

Pour favoriser l'épanouissement personnel des enfants, leur réussite éducative et leur intégration sociale, le PRE propose des activités comme le théâtre, la sophrologie, des ateliers créatifs, des sorties culturelles, etc...

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

La subvention accordée en 2024 était de 110 000 €. La subvention est allouée par le Préfet de Région qui la notifie à la DDETS. Le PRE a pu encore bénéficier de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € en 2024 obtenue auprès de la CAF, après réponse à un appel à projet Parentalité visant à proposer des actions supplémentaires, comme des groupes de parole pour les parents et un atelier langage hebdomadaire en plus des 2 déjà proposés en 2023.

Le PRE résumé en quelques chiffres :

- 72 situations en file active en moyenne
- 49 nouvelles situations (+ 18 par rapport à 2023)
- 36 sorties avec pour motifs principaux : objectifs atteints, relais de droit commun

> **108** situations suivies au total en 2024, soit 9 de plus qu'en 2023 avec des accompagnements de plus en plus intensifs liés au cumul des problématiques rencontrées par les familles et à la dégradation de leur situation.

4 – LA MAISON D'AILES

Cet espace ressources pour les femmes et filles est un projet souhaité et porté au départ par la Ville, pour leur permettre un accès facilité à l'information, défendre leurs droits et leur offrir la possibilité de rencontrer les acteurs susceptibles de leur apporter l'aide nécessaire dans les différentes problématiques qu'elles rencontrent.

La Maison d'Ailes a vu le jour en novembre 2022 pour réunir en un même lieu différents partenaires institutionnels et associatifs spécialisés. Ces derniers ont proposé de l'information, des permanences, des rencontres ou encore des ateliers (accès au droit, accès à l'emploi, aide aux victimes de violence, soutien psychologique, atelier parentalité, conseil conjugal et familial, etc…) afin d'accompagner les femmes et les filles dans leurs démarches et leurs besoins. L'espace propose une mise à l'abri avec 6 places pour les femmes victimes de violences conjugales.

En 2024, des ateliers bénévoles ont pu être organisés grâce notamment à l'Association JAMS (3 ateliers créatifs), Yolaine Giordano qui a animé 2 ateliers Sophrologie, et le CRIPS (Centre Régional d'information et de Promotion de la Santé Sexuelle) qui est intervenu pour 2 ateliers de sensibilisation auprès des jeunes suivis par l'Ecole de la deuxième chance, l'APS (Association de Prévention Spécialisée) et la Mission locale.

Un partenariat a aussi été établi avec le CFA la Fabrik pour des ateliers coiffure sur une journée. Un autre partenariat avec Pôle Emploi a été initié avec la participation à 2 forums. Enfin à noter le 25 Novembre 2024 le lancement du dispositif « Ici demandez Angela » pour lutter contre le harcèlement de rue.

Depuis 2024 et suite aux retraits des financements de l'Etat, les permanences des partenaires ont dû être arrêtées. Il convient aujourd'hui de revoir l'organisation et la gestion de cet espace.

5 – LE POLE AIDANT

Depuis 2019 le café des aidants est mis en place sur la commune, en partenariat avec l'association Française des Aidants.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

En 2024, ce sont **251** aidants familiaux qui ont bénéficié de soutien, et **167** actions de groupe qui ont été proposées, notamment des groupes de paroles (une vingtaine de café des aidants et après-midis détente au Martinus), des activités bien-être (14 cours de sophrologie, 20 cours de yoga, 10 cours de Qi Qong, et 14 ateliers créatifs) et enfin des temps de répit et de convivialité (40 ateliers mémoire, 15 déjeuners restaurant et des sorties ponctuelles).

En 2024 une formation de 14 heures, intitulée démarche de co-évaluation de la situation du proche aidant, a été financée par le CCAS.

Les objectifs 2025 sont les suivants :

- Développement d'entretiens de co-évaluation individualisé, outil ROSA. En atelier de petit groupe ou en individuel. Outil labélisé par *l'Association Française des Aidants*.

- Mise en place d'ateliers nutrition avec « les Insatiables » courant Avril en partenariat avec l'EHPAD les Eaux Vives

- Appel à projet, mise en place de cours d'APA (Activité Physique Adaptée) en projet avec l'association Ciel Bleu.

- Pérenniser des Soirées répit Aidants / Aidés. Proposition de moments de répit et de convivialité autour de spectacles. Il faudrait envisager une participation pour les spectacles.

- Intervention lors d'une réunion de France Parkinson

- Intervention de professionnels extérieurs lors d'ateliers de groupe

****

LES BUDGETS ANNEXES ET LES ETABLISSEMENTS RATTACHES

LE SERVICE « AUTONOMIE A DOMICILE »

Ce service comprend 20 assistantes de vie plus 3 agents administratifs au 31 décembre 2024.
Soit un effectif global de 23 agents. 1 départ en cours d'année.

- ✓ 12 titulaires en activité dont 8 agents à temps plein et 4 à temps partiel
- ✓ 11 non-titulaires dont 3 agents temps plein et 8 à temps partiel

L'activité prévisionnelle 2025 a été établie d'après le réalisé n-1 : **23 004 heures à fin décembre** (Pour mémoire, 22 083 heures réalisées en 2023).

- ➢ Soit 19 871 heures facturées au titre de l'APA et l'Aide Sociale
- ➢ Soit 3 133 heures facturées pour les Caisses de retraite et Tiers payants

Budget de fonctionnement pour 2025 : **728 000 €** soit une prévision initiale de 24 000 heures

- ➢ Dont 20 000 heures prévue au titre de l'APA et l'Aide Sociale
- ➢ Dont 4 000 heures prévues au titre des Caisses de retraite et Tiers payants

Compte tenu de l'augmentation du tarif horaire effective au 1er Janvier 2025, le nombre d'heures prévisionnelles s'établirait plutôt à 23 433 heures (20 000 et 3 433 heures).

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

LES EAUX - VIVES

Le budget primitif de l'EHPAD « Les Eaux – Vives » pour 2025 est de :

- Exploitation : **5 445 741 € Dépenses / 5 496 512 € Recettes = Excédent prév. de 50 771 €**
- Investissement : **92 000 € Dépenses / 51 000 € Recettes + Autofinancement 123 225 €**

Les résultats de l'année N-1 ne sont plus repris mais intégrés dans l'autofinancement.

LA RESPELIDO

Le budget primitif de la Résidence Autonomie « La RESPELIDO » pour 2025 est de :

- Exploitation : **690 000 €**
- Investissement : **22 000 €**

Le bilan 2024 est positif et le résultat sous réserves des opérations non comptabilisées est excédentaire de 21 360 €. Les résultats de l'année N-1 seront repris par décision modificative.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale modifié par la loi NOTRE N°2015-991 du 7 Août 2015,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Centre Communal d'Action Sociale,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 27 Février 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 083-268300449-20250227-441_25-DE